



Vandalisme avec tiers reconnu

Par **Marvin42**, le **14/09/2013** à **22:42**

Bonjour

Mon courrier risque d'être long

en date du 3/2/2013 mon véhicule personnel a été vandalisé par 4 enfants âgés de 8 a 10 ans
Les raisons qui les ont poussés a vandaliser ma voiture est par vengeance, le papa et la
maman de deux des enfants m'accuse a répétition d'avoir dégradé leur voiture, vue que je
suis leur voisin de palier.

ces enfants ont rayer toute ma voiture et crevé 3 pneus sur 4

ma voiture est entièrement personnalisé pour des expositions, chacun son obis

les 4 enfants réunissent 3 familles

mes voisins de palier 2 enfants, 1 enfant de la cage d'escalier voisine, et 1 enfant du village.
ils ont l'habitude de jouer tous ensemble.

ils ont tous avoués les faits a la gendarmerie de mon village.

j'ai un témoin qui les a vue en même temps que moi, que les 4 enfants étaient devant ma
voiture et un d'eux lançais des pierres en direction de ma voiture.

j'ai eu confirmation que c'était eux puisqu'ils se sont mutuellement dénoncé.

mon problème est le suivant:

les gendarmes ont refusés de prendre ma plainte car ils ne font pas d'affaire social,
délinquant trop jeunes.

les parents non seulement n'assume pas leurs responsabilités, mais en plus continue a me
nuire pour que je déménage.

un papa des enfants a même été menacer mon témoin, je sais pas comment il a su que c'était
lui mon témoin.

donc vue que les gendarmes ont refusés ma plainte, j'ai écrit 4 fois au procureur de saint

étienne, mais il répond pas, j'ai envoyé une copie au garde des sceaux a paris.

mon assurance (matmut) me ballade depuis plus de 7 mois de service en service et toujours la même réponse, faut attendre la réponse de l'expert.

j'ai refusé l'expertise car tout était pas pris en compte.

l'assurance m'avais accordé un arrangement vue que j'avais pas pu leur transmettre une plainte en bonne et du-forme, juste envoyé une copie de mon premier courrier au procureur pour poser ma plainte.

donc au bout de plus de 7 mois, l'assurance d'une des famille a demandé une autre expertise, mais refuse de tout prendre a sa charge, il y a les deux autres familles qui doivent payer, mais une famille refuse de donner son assurance.

donc je me retrouve sans voiture depuis plus de 7 mois.

le garage agréé veut plus garder ma voiture, je suis obligé de prendre des autres roue pour retirer ma voiture, car l'assurance qui avait accepté de me changer les roue a fait volte face et veux pas me changer le quatrième pneu.

car la lois dit que nous n'avons pas le droit d'avoir des dessins de pneu différent sur le même essieu.

alors j'ai donc loué un garage pour protéger ma voiture, mais elle reste rayé et mes 3 pneus crevé.

et l'assurance ne veux plus rien faire pour moi.

Donc maintenant je ne sort plus en attendant ma voiture et j'ai toujours des nuisances de mes voisins qui ce prive pas de blatérer a mon sujet, et ont même pris des perroquets qui crie souvent pour me nuire et me faire déménager.

je suis sans emploi, je perçois que 15€ par jour, je suis piéton a cause d'eux, et dès qu'ils ont des problèmes, ils vont ce plaindre aux gendarmes qui eux ne me convoque jamais, et ils savent que je suis un travailleur handicapé et cardiac

si vous avez une solution je suis preneur

ceci n'es pas un canular, mais ma triste vie de 2013, je m'en rappellerais de cette année.

merci d'avance de me donner que des solutions faisables, car un autre site comme le votre ma envoyé des réponses, mais sa ma fait que perdre du temps.

merci a vous de ne pas vous moquez je suis désemparé.

Par **Marvin42**, le **17/09/2013** à **14:54**

ya t'il du monde ici ?

Par **Consuelo**, le **20/09/2013** à **20:06**

Bonjour,

Je crois que vous n'arriverez pas à sortir de ce sac de noeuds sans vous rapprocher d'un conseil juridique.

Pour cela plusieurs solutions s'offrent à vous, vous en avez les moyens (c'est le plus facile), vous avez un contrat d'assurance protection juridique, ou vous déposez une demande d'aide

juridictionnelle.

Sachez cependant que sans réponse de la part du Procureur de la République dans un délai de 3 mois vous pouvez déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du Doyen des juges d'instruction de votre TGI. Vous pouvez également envisager la citation directe si vous disposez de preuves accablantes contre les auteurs. Cependant il s'agit là de deux procédures un peu techniques et il vous faudra l'appui d'un homme de l'art pour ne pas commettre d'impair.

J'attire en outre votre attention que sans preuves, vous risquez à votre tour de vous voir accusé de dénonciation calomnieuse avec toutes les conséquences désagréables que cela comporte.

Pesez bien le pour et le contre avant de foncer bille en tête.

Bien cordialement.

Par **Marvin42**, le **20/09/2013** à **22:51**

Merci pour vos réponses

Je n'aie pas écrit au doyen des juges d'instruction, car je ne savais pas.
et je saie pas ou lui écrire.

une avocate ma répondu d'attendre que le procureur réponde, c'est pour sa que sa dur dans le temps (presque 8 mois)

me porter partie civil oui je l'aie déjà dit dans mes courriers envoyé.

j'ai même écrit au garde des sceaux, pour faire réagir le procureur.

bin les preuves sont que j'ai un témoin qui était avec moi sur place, de plus les 4 enfants ont tous reconnu les faits au près des gendarmes, ils ce sont mutuellement dénoncés.

mais personnes bouge, personne agis, rien.

Question d'avocat, je peux avoir l'AJ, mais je sais qu'un avocat aime pas cela, il préfère argent comptant.

mon assurance a fait volte face, car il ne sait pas qui va régler les factures.

mes voisins continue a me narguer, et installe un dispositif de caméra surveillance, je suppose que c'est pour mieux me surveiller, du moins voir qui dégrade sa voiture.

non seulement ils sont parano, mais aussi myto.

bon il me reste plus qu'a essayer de joindre le TGI pour savoir a qui écrire ma plainte en disant que je me porte partie civil.

si vous avez d'autre conseilles merci d'avance

Cordialement

Marvin42

Par **Consuelo**, le **21/09/2013** à **19:46**

Bonjour,

ou la la!

Il faut tout reprendre dans l'ordre vous risquez de faire des bêtises faute de connaître les

procédures, je crains que vous ne mélangiez tout.

La plainte avec constitution de partie civile doit répondre à un certain formalisme.

Ce que vous avez fait en écrivant au procureur de la république est une plainte simple. Elle ne peut pas être considérée autrement.

C'est en écrivant en recommandé avec accusé de réception au doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de votre domicile que vous pouvez déposer une plainte avec constitution de partie civile. Cette plainte devra viser avec précision les articles du code pénal visé et chiffrer le montant de vos demandes. C'est pour cela que je vous conseillais de vous rapprocher d'un avocat qui la rédigerait pour vous. C'est extrêmement compliqué à faire.

Puisque vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle, commencez plutôt par là.

Téléchargez le dossier sur internet, envoyez-le au bureau de l'aide juridictionnelle du tribunal de grande instance de votre ville et demandez dans le formulaire que l'on vous désigne un avocat.

Si vous ne prenez pas les choses par le bon bout vous ne vous en sortirez jamais.

N'oubliez pas que la justice c'est aussi de l'administratif et que les choses doivent être faites dans les règles.

Sincèrement, rapprochez-vous d'un avocat.

Ben cordialement

Par **Marvin42**, le **21/09/2013** à **22:18**

Merci consuelo pour vos conseils.

j'ai déjà pris contact avec une avocate, mais c'est elle qui ma dit d'attendre que le procureur réponde, chose qui tarde.

l'avocate ma dit accepter de me prendre en AJ mais ne pourra rien faire sans numéro de parquet.

et que le TGI de saint etienne croule sous les dossiers en attente de traitement.

je veux bien écrire au doyen des juges, mais je ne connais pas les textes de lois.

Et si je demande une AJ il faut bien que je marque un numéro de parquet dessus.

j'avoue être complètement perdu là.

j'ai rendez vous mardi avec monsieur le maire de mon village, j'espère qu'il pourra me dire quoi et comment faire.

sinon si vous avez d'autres chose pour m'aider, je suis preneur.

merci pour vos réponses, et désolé d'être naïf et pas aussi expérimenté que vous

Si il y avait une asso pour m'aider sa serait bien.

je reste dans l'attente de vous lire

Cordialement

Marvin42

Par **Consuelo**, le **22/09/2013** à **16:26**

Bonjour,

si vous avez une avocate, c'est à elle de rédiger la plainte avec constitution de partie civile.

Vous avez accès à ce recours dès lors que le Procureur de la République ne vous a pas

répondu après un délai de 3 mois.

Vous pouvez également adresser un nouveau recommandé au Procureur de la République pour lui demander quel sort il a réservé à votre plainte.

Bien cordialement

Par **Marvin42**, le **28/09/2013** à **01:48**

je reviens vers vous histoire de vous tenir au jus.

j'ai réussi à avoir mon numéro de parquet, mais il y a une enquête qui devra se finir fin novembre.

même en ayant transmis ce numéro à mon assurance, il reste sur leur position à me faire attendre avant de réparer ma voiture.

je vais donc prévenir les médias pour faire bouger mon assurance.

je verrais ensuite pour l'avocat, car celui que j'ai vu, il me plaît pas, entretient bâclé en 10 minutes, il a même pas lu mes documents et lettres que je lui ai présentés.

donc il m'a même pas dit si mon affaire était plaidable ou pas.

j'en cherche un autre sinon je verrais avec les médias, eux doivent en avoir dans leurs relations.

Cordialement

Marvin42